

Fiche de présentation
L'ONDE ET CYBELE

1 - PRESENTATION JURIDIQUE DE L'ASSOCIATION

- **Forme juridique** : association loi 1901
- **Raison sociale** : L'Onde et Cybèle
- **Siège social** : 6, rue Duc - 75018 Paris

- **Date de dépôt des statuts** : 30 mars 2004, changement de siège social le 11 juin 2008.

Objet : Cette association a pour objet l'organisation, la production et la diffusion de spectacles vivants.

- **Composition du bureau** :

- **Présidente** : Madame Marie-Rose Lefèvre
- **Trésorier** : Monsieur Khalid Tamer
- **Secrétaire** : Madame Claude Buchvald
- **Président d'honneur** : Monsieur Martial Solal

- **Directeur de l'association** : Monsieur Blaise Merlin

- **L'association est-elle liée conventionnellement à la Ville** : Projet de convention joint au présent dossier.

- **L'association exerce-t-elle d'autres activités que celles subventionnées par la Ville** : Oui

2 - PRESENTATION FINANCIERE DE L'ASSOCIATION

- **Analyse des comptes de l'association au 31/12/2020** :

- **Bilan** :

	2020	2019
Total du bilan	157 808 €	112 616 €
Total des immobilisations	1 510 €	1 820 €
Endettement	62 490 €	60 160 €
Trésorerie	103 675 €	36 823 €
Fonds de roulement	93 808 €	50 636 €

Les capitaux propres, composés de 52 456 € de report à nouveau et de 42862 € de résultat de l'exercice, se montent à 95 318 €. Le Fonds de roulement, la trésorerie (+66 852€ par rapport à 2019) et l'endettement (+2 330€ par rapport à 2019) augmentent.

La trésorerie représente 131 jours (42 jours en 2019) d'exploitation. L'actif circulant (156 298 €) couvre l'endettement (62 490 €). La situation financière s'améliore par rapport à l'exercice 2019.

- **Compte de résultat** :

	2020	2019
Produits	331 393 €	362 669 €
Charges	288 531 €	315 682 €
Résultat	42 862 €	46 987 €

Les produits d'exploitation diminuent de 8,62% à 331 391 €. Les charges d'exploitation diminuent de 12,82% à 302 888 €.

Le résultat d'exploitation passe de 15 242 € en 2019 à 28 503 € en 2020.

Les produits sont composés à 61% de ressources propres et à 39% de subventions.

Les charges sont constituées à 55% de frais de personnel, à 41% d'autres achats et charges externes et à 4% de diverses charges.

L'association a bénéficié d'un crédit d'impôt de 14 381 € (31896 € en 2019). L'exercice 2020 enregistre un résultat exceptionnel de -25 €, un résultat financier de 2 € et un résultat net de 42 862 €.

3 - ANALYSE FINANCIERE DE LA DEMANDE DE SUBVENTION

- **Budget global** : 368 755 €
 - **Coût de l'action à subventionner** : 125 800 €
 - **Montant de la subvention sollicitée** : 40 000 € (DAC/bureau de la musique)
 - **Montant de la subvention proposée** : 40 000 €
 - **Ligne de compte d'emploi** : Musique / événements/festivals
- **Budget prévisionnel 2022 de l'association**

Charges		
Charges de personnel	274 955 €	75%
Communication	14 100 €	4%
Frais techniques et logistiques	78 800 €	21%
Frais de structure et taxes	25 900 €	7%
Crédit d'impôt	-25 000 €	-7%
Total	368 755 €	100%

Produits		
Recettes propres	146 955 €	40%
Apports coproduction	43 800 €	12%
Subventions publiques	145 500 €	39%
Etat/DRAC	31 000 €	8%
Région Ile de France	40 000 €	11%
Ville de Paris	57 000 €	15%
Autres collectivités	17 500 €	5%
Sociétés civiles	18 500 €	5%
Fonpeps	10 000 €	3%
Mécénat	4 000 €	1%
Total	368 755 €	97%

Le budget de l'association se monte à 368 755€. L'association prévoit de bénéficier d'un crédit d'impôt d'un montant de 25 000 € et de contributions volontaires en nature (locaux, transport et partenariats médias) évaluées à 28 200 €.

L'organisation de ses deux festivals représente la principale activité parisienne de l'association « L'Onde et Cybèle ». Les charges sont composées principalement de frais de personnel (artistique,

technique et administratif) et de frais techniques et logistiques (location de salles, matériel, transport, taxes...).

Les recettes propres (prestations, de cessions de spectacles...) et les contributions des coproducteurs des spectacles représentent 52% des produits de l'association. Les autres ressources proviennent de subventions publiques, de soutiens de sociétés civiles, d'un dispositif de soutien à l'emploi et d'un mécène (Banque Populaire). Les subventions publiques représentent 39% des produits.

- **Budget prévisionnel Balades extraordinaires 2022**

Charges		
Charges de personnel	38 150 €	76%
Communication	2 350 €	5%
Frais techniques et logistiques	4 200 €	8%
Frais de structure et taxes	5 300 €	11%
Total	50 000 €	100%

Produits		
Subventions publiques	46 000 €	92%
Etat/DRAC	15 000 €	30%
Région Ile de France	11 000 €	22%
Ville de Paris	20 000 €	40%
Mécénat	4 000 €	8%
Total	50 000 €	100%

Le prévisionnel se monte à 50 000 €. L'association bénéficie également de contributions en nature (locaux, partenariats médias).

Les frais de personnel (76%) constituent la principale charge financière de la manifestation. Ces frais se composent des rétributions des prestations des artistes et des techniciens ainsi que des rémunérations de divers personnels (directeur artistique, directeur de production...).

Les spectacles sont proposés gratuitement au public. Les produits proviennent à 92% de subventions publiques et à 8% de mécénat. Le montant de la subvention sollicitée auprès de la Ville (DAC) représente 40% du budget des Balades Extraordinaires.

- **Budget prévisionnel 2022 du festival Rhizomes**

Charges		
Charges de personnel	47 150 €	62%
Communication	4 550 €	6%
Frais techniques et logistiques	11 500 €	15%
Frais de structure et taxes	12 600 €	17%
Total	75 800 €	100%

Produits		
Recettes propres	30 000 €	40%
Apports coproduction	3 300 €	4%
Subventions publiques	40 500 €	53%
Région Ile de France	13 000 €	17%
Ville de Paris	25 000 €	33%
Autres collectivités	2 500 €	3%
FDVA	2 000 €	3%
Total	75 800 €	100%

Le budget du festival Rhizomes se monte à 75 800 €. L'association bénéficie également de contributions en nature (locaux, transport et partenariats médias).

Les charges du festival sont composées à 62% de charges de personnels, à 17% de frais de structure (locaux, honoraires, frais bancaires, taxes...), à 15% de frais techniques et de logistique (locations, catering, transports...) et à 6% de frais de communication (attaché de presse, impression, site internet...).

Les spectacles du festival sont proposés gratuitement aux publics. L'organisation de la manifestation repose à 53% sur des fonds publics, à 40% sur des recettes propres, à 4% d'apports en coproduction (contributions de la Mairie de Pantin et du Comité Départemental du Tourisme de Seine Saint-Denis), et à 3% d'un soutien du Fonds pour le Développement de la Vie Associative.

- **Subventions antérieures :**

- 2014 : 59 000 €, dont 5 000 € sur proposition de la mairie du 18e arrondissement, 3 000 € sur proposition de la mairie du 10e arrondissement et 1 000 € dans le cadre de la politique de la Ville.
- 2015 : 51 000 €, dont 5 000 € sur proposition de la mairie du 18e arrondissement et 1 000 € dans le cadre de la politique de la Ville.
- 2016 : 51 000 €, dont 5 000 € sur proposition de la mairie du 18e arrondissement et 1 000 € dans le cadre de la politique de la Ville.
- 2017 : 48 000 €, dont 5 000 € sur proposition de la mairie du 18e arrondissement, 2 000 € sur proposition de la mairie du 20e arrondissement et 1 000 € dans le cadre de la politique de la Ville.
- 2018 : 46 000 €, dont 5 000 € sur proposition de la mairie du 18e arrondissement et 1 000 € dans le cadre de la politique de la Ville.
- 2019 : 46 000 €, dont 5 000 € sur proposition de la mairie du 18e arrondissement et 1 000 € dans le cadre de la politique de la Ville.
- 2020 : 46 000 €, dont 5 000 € sur proposition de la mairie du 18e arrondissement et 1 000 € dans le cadre de la politique de la Ville.
- 2021 : 46 000 €, dont 5 000 € sur proposition de la mairie du 18e arrondissement et 1 000 € dans le cadre de la politique de la Ville.